



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/60

S/18535

22 décembre 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 19 décembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, à Londres le 19 décembre 1986 (voir annexe), à propos d'une démarche faite le même jour par l'Ambassadeur du Royaume-Uni auprès du Vice-Ministre des affaires étrangères sud-africain à Pretoria au nom de la Communauté européenne, dont la présidence est actuellement assumée par le Royaume-Uni. Cette démarche reflète la vive inquiétude que les douze Etats membres de la Communauté européenne ressentent devant la multiplication manifeste des graves atteintes aux droits de l'homme en Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale au titre du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et du Conseil de sécurité.

(Signé) J. A. THOMSON

ANNEXE

Déclaration publiée le 19 décembre 1986 par le Ministère des
affaires étrangères et des affaires du Commonwealth

Dans la matinée du 19 décembre, l'Ambassadeur du Royaume-Uni à Pretoria, Sir Patrick Moberly (KCMG), agissant en sa qualité d'Ambassadeur de la Communauté européenne, dont le Royaume-Uni assure actuellement la présidence, a demandé à être reçu par le Vice-Ministre des affaires étrangères sud-africain, M. K. Meiring, le Ministre étant absent. Sir Patrick lui a fait part de la vive inquiétude que ressentent les douze Etats membres de la Communauté européenne devant la multiplication manifeste des graves atteintes aux droits de l'homme en Afrique du Sud. Sir Patrick a clairement précisé notamment que les Douze déploraient :

a) La poursuite apparente de la politique de déplacements forcés des townships noirs, alors que le Gouvernement sud-africain avait assuré avoir mis fin à ces déplacements;

b) Le fait qu'un grand nombre de personnes, notamment de nombreux enfants et adolescents, soient maintenus en détention pour une durée illimitée sans inculpation;

c) Les nouvelles restrictions draconiennes imposées à la presse, qui portent atteinte aux principes de la démocratie et de la liberté de l'information.

Sir Patrick a souligné que, prises ensemble, ces diverses restrictions et atteintes aux droits de l'homme jetaient un doute sur la sincérité du Gouvernement sud-africain lorsqu'il proclame son attachement aux valeurs occidentales.

